



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 6 juillet 2026 à 19 h 02 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper, sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

Est absent :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4

Sont également présents :

Myrabelle Chicoine, greffière par intérim
Jonathan Tabarah, directeur général

Ouverture de la séance (quorum)

Le maire constate que le quorum est atteint.

(2026-07-259)

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par le conseiller Luc Côté

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juillet 2026 tel que présenté sous réserve de l'ajout du point 6.4 - *Reçu-quittance et transaction 2026-03* et le retrait du point 7.1 - *Conclusion de l'entente 26DAPP72- Location d'espaces publicitaires à l'aréna Eric-Sharp*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-07-260) Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 juin 2026 et de la séance extraordinaire du 18 juin 2026

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
 appuyé par le conseiller Luc Côté

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 juin 2026 et de la séance extraordinaire du 18 juin 2026, tel que rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivi de la séance précédente

Aucun suivi des dossiers de la séance précédente n'est nécessaire.

Mot du maire

Le mot du maire débute à 19h04 et se termine à 19h12.

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l’occasion duquel les membres du conseil s’expriment en alternance sur différents sujets a lieu de 19h12 à 19h30.

Période de questions (60 minutes)

Cette période de questions débute à 19h30 et se termine à 19h55.

Rapport du maire sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 18 juin 2026

La mairesse suppléante fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa séance ordinaire du 18 juin 2026, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001).

(2026-07-261)

Orientations du conseil - Sujets qui seront traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 9 juillet 2026

CONSIDÉRANT QUE les sujets soumis aux élus doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance ordinaire du conseil d'agglomération le 9 juillet 2026;

CONSIDÉRANT QUE le maire a exposé la position qu'il entend prendre sur ces sujets;

Il est proposé par le conseiller Thierry Harris
appuyé par le conseiller Patrick Vallerand

D'EXPRIMER une orientation favorable aux sujets contenus dans l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 9 juillet 2026 joint à la présente résolution;

D'AUTORISER le maire ou son représentant désigné à se prononcer de façon différente des orientations ci-dessus, si des informations additionnelles lui sont communiquées avant la tenue de la séance du conseil d'agglomération et justifient une position différente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Les représentants de la ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :

- Loïc Blancquaert : Réseau de transport de Longueuil (RTL)
- Patrick Vallerand : Commission des affaires réglementaires et politiques d'agglomération

Dépôt du procès-verbal de la séance du 10 juin 2026 du comité consultatif d'urbanisme

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance du 10 juin 2026 du comité consultatif d'urbanisme.

(2026-07-262)

Dérogation mineure – 258, rue des Landes – D1 – empiètement

CONSULTATION PUBLIQUE - PRÉSENTATION DU DOSSIER

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 10 juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogations mineures a été annoncée au préalable par un avis public publié le 18 juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogations mineures respecte les critères d'évaluation prévus au Règlement sur les dérogations mineures (2023-213);

CONSIDÉRANT QUE le projet n'a suscité aucune opposition;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand
appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'ACCORDER la demande de dérogations mineures relativement à la propriété située au 258, rue des Landes, à savoir d'autoriser un empiètement du garage attaché existant de 2,68 mètres dans la marge avant secondaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-07-263)

Dérogation mineure – 320, rue Lespérance – D6 – empiètement

CONSULTATION PUBLIQUE - PRÉSENTATION DU DOSSIER

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 10 juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogations mineures a été annoncée au préalable par un avis public publié le 18 juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogations mineures respecte les critères d'évaluation prévus au Règlement sur les dérogations mineures (2023-213);

CONSIDÉRANT QUE le projet n'a suscité aucune opposition;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand
appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'ACCORDER la demande de dérogations mineures relativement à la propriété située au 320, rue Lespérance, à savoir d'autoriser un empiètement de 18 centimètres dans la marge latérale gauche du bâtiment, dont le mur latéral gauche comporte une ouverture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-07-264) PIIA – 201, rue de Guyenne – D1 – Transformation des façades

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 10 juin 2026.

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand
 appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 201, rue de Guyenne, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-07-265) PIIA – 205, rue de Guyenne – D1 – Transformation des façades

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 10 juin 2026.

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand
 appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 205, rue de Guyenne, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-07-266) PIIA – 207, rue de Guyenne – D1 – Transformation des façades

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 10 juin 2026.

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand
 appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 207, rue de Guyenne, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-07-267)

PIIA – 210, rue de Guyenne – D1 – Transformation des façades

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 10 juin 2026.

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand
appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 210, rue de Guyenne, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-07-268)

PIIA – 422, avenue de Brixton – D7 – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 10 juin 2026.

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand
appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 422, avenue de Brixton, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-07-269) PIIA – 729, avenue Boissy – D3 – Agrandissement

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 10 juin 2026.

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand
 appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et à la transformation de la façade du bâtiment situé au 729, avenue Boissy, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-07-270) PIIA – 366, boulevard de l'Union – D4 – Agrandissement

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 10 juin 2026.

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand
 appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et à la transformation de la façade du bâtiment situé au 366, boulevard de l'Union, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-07-271) PIIA – 148, avenue du Béarn – D2 – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 10 juin 2026.

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand
 appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 148, avenue du Béarn, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-07-272)

PIIA – 377, avenue Alexandra – D3 – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 10 juin 2026.

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand
appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 377, avenue Alexandra, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-07-273)

PIIA – 211, avenue Walnut – D6 – Transformation de la façade avant

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 10 juin 2026.

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand
appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 211, avenue Walnut, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-07-274) PIIA – 828, avenue Oak – D8 – Transformation de la façade avant

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 10 juin 2026.

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand
 appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 828, avenue Oak, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-07-275) PIIA – 43 A, rue Green – D6 – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 10 juin 2026.

CONSIDÉRANT le courrier électronique du requérant reçu en date du 10 juin 2026, acquiesçant aux commentaires du CCU.

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand
 appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 43 A, rue Green, tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-07-276) PIIA – 315, avenue de Putney – D7 – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 10 juin 2026.

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand
 appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 315, avenue de Putney, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion – Règlement modifiant le règlement en matière de règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses

La conseillère Christiane Richard donne l'avis de motion à l'effet que le *Règlement modifiant le règlement en matière de règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses (2026-207-2)* sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil.

Le projet de règlement a pour objet d'ajuster les titres et les seuils de dépenses pour les différents fonctionnaires ou employés de la Ville afin de refléter les orientations du nouvel organigramme et de l'arrivée du nouveau directeur général.

Le projet de règlement 2026-207-2 est déposé.

Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et le Règlement en matière de règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses (2022-207) qui permet à certains fonctionnaires d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

Il est procédé au dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires dressée par le trésorier, couvrant la période du 2 au 21 juin 2026 pour les sommes respectives de 1 043 875,89 \$ et de 1 028 675,42 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

(2026-07-277)

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 9 236 000 \$ qui sera réalisé le 23 juillet 2026

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Lambert souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 9 236 000 \$ qui sera réalisé le 23 juillet 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2009-60	421 607 \$
2025-240	3 344 393 \$
2025-243	2 970 000 \$
2026-246	2 500 000 \$

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de modifier les règlements d’emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l’article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2009-60, 2025-240, 2025-243 et 2026-246, la Ville de Saint-Lambert souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
 appuyé par la conseillère Catherine Duprey

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 23 juillet 2026;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 23 janvier et le 23 juillet de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 02191
564, AVENUE VICTORIA
SAINT-LAMBERT, QC
J4P 2J5

8. Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Saint-Lambert, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d’agir en tant qu’agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu’elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2009-60, 2025-240, 2025-243 et 2026-246 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 23 juillet 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a délégué au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27) et tout employé cadre à l’exception des directeurs de services.

Il est procédé au dépôt de la liste des embauches pour la période du 15 juin au 6 juillet 2026.

**Départ de la conseillère Catherine Duprey à 20h08*

(2026-07-278)

Délégation de pouvoir - conseillère stratégique

CONSIDÉRANT les postes de direction vacants et l'important volume d'autorisation remontant à la direction générale;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite une transition progressive des dossiers en cours.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par la conseillère Christiane Richard

DE DÉLÉGUER à la conseillère stratégique les mêmes pouvoirs que ceux du directeur général prévus au Règlement en matière de règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses (2022-207).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-07-279) Nomination greffière et greffière adjointe

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par la conseillère Christiane Richard

DE METTRE fin à la nomination de Myrabelle Chicoine à titre de greffière par
intérim à compter du 19 juillet 2026;

DE NOMMER Me Camille Benoît à titre de greffière, à compter du 20 juillet
2026;

DE NOMMER Me Carole Leroux à titre de greffière adjointe, à compter du 10
août 2026;

DE DÉCLARER aux fins du Règlement sur l'assurance de la responsabilité
professionnelle du Barreau du Québec que la Ville de Saint-Lambert se porte
garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de
toute erreur ou omission de Me Camille Benoît et Me Carole Leroux dans
l'exercice de leurs fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-07-280) Reçu-quittance et transaction 2026-03

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par le conseiller Luc Côté

D'AUTORISER le directeur général à signer le Reçu-quittance et transaction
2026-03 et tout autre document s'y rattachant, notamment pour la bonification
des crédits budgétaires financé à même l'excédent de fonctionnement non
affecté, si nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Retour de la conseillère Catherine Duprey à 20h10*

(2026-07-281) Conclusion du contrat 26DAPP72- Service de contrôle animalier sur le territoire
de Saint-Lambert

CONSIDÉRANT QUE la *SOCIÉTÉ PRÉVENTION DE CRUAUTÉ ENVERS LES
ANIMAUX DE ROUSSILLON* est un organisme à but non lucratif.

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur l'attribution de certains contrats des
organismes municipaux suivant une procédure sur invitation écrite ou de gré à
gré* autorise la Ville a conclure un contrat de service de gré à gré avec un
organisme à but à non lucratif.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par la conseillère Catherine Duprey

D'ADJUGER le contrat n° 26DAPP72 ayant pour objet le service de contrôle animalier sur le territoire de la Ville de Saint-Lambert à l'organisme à but non lucratif *SOCIÉTÉ PRÉVENTION DE CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX DE ROUSSILLON*; la valeur totale estimée étant de 212 926,89 \$, toutes taxes comprises, pour le contrat d'une durée de trois ans, soit du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2029.

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-290-10-452.

D'AUTORISER la chef de la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-07-282) Adjudication du contrat 26GN16 - Travaux de scellement de fissures sur diverses rues

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
 appuyé par la conseillère Catherine Duprey

D'ADJUGER le contrat n° 26GN16 ayant pour objet les travaux de scellement de fissures, à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *PERMA ROUTE INC.*, sur la base des prix apparaissant au bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant estimée à 253 864,80 \$, toutes taxes comprises;

D'AUTORISER la dépense de 260 211,42 \$, toutes taxes comprises, soit la valeur totale du contrat de 253 864,80 \$ auquel s'ajoute une somme équivalente à 2,5 % (6 346,62 \$) à titre de travaux contingents, conformément à la *Directive sur l'incorporation de contingences en matière de contrats de construction*;

D'IMPUTER la somme de 38 276,46 \$, toutes taxes comprises, au *Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives au programme de réfection routière et un emprunt de 2 500 000 \$ (2022-209)*;

D'IMPUTER la somme de 221 934,96 \$, toutes taxes comprises, au poste budgétaire 22-300-64-720, sous-projet 25VO01;

D'AUTORISER la chef de la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* à signer tout document au nom de la ville afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-07-283) Adjudication du contrat 26TI04 - Contrat de support et de maintenance de l'environnement hyperconvergé

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
 appuyé par la conseillère Catherine Duprey

D'ADJUGER le contrat n° 26TI04 ayant pour objet le contrat de support et de maintenance de l'environnement hyperconvergé, à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *BELL CANADA*, sur la base des prix apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale pour la période du contrat d'un (1) an, étant estimée à 67 691,53 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-133-00-414;

D'AUTORISER la chef de *division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-07-284) Autorisation de lancer un appel d'offres pour la fourniture et la livraison de pièces d'égout et d'aqueduc

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
 appuyé par la conseillère Catherine Duprey

AUTORISER la publication d'un appel d'offres pour la fourniture et la livraison de pièces d'égout et d'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-07-285) Autorisation de lancer l'appel d'offres 26ENV06 - Fourniture et plantation d'arbres

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
 appuyé par la conseillère Catherine Duprey

D'AUTORISER la publication de l'appels d'offres public 26ENV07 pour la fourniture et de plantation d'arbres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-07-286)

Résiliation du contrat 25ENV02 - Travaux d'élagage et d'haubanage à proximité du réseau d'Hydro-Québec et autorisation de lancer un nouvel appel d'offres

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par la conseillère Catherine Duprey

D'ENTÉRINER la résiliation du contrat n° 25ENV02, octroyé à l'entreprise *Arboriculture de Beauce Inc.*, relativement aux travaux d'élagage et d'haubanage à proximité du réseau d'Hydro-Québec;

D'AUTORISER le lancement du nouvel appel d'offres n° 26ENV06 ayant pour objet les travaux d'élagage et d'haubanage à proximité du réseau d'Hydro-Québec;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-07-287)

Autorisation de lancer un appel d'offres public pour le remplacement du système audio du centre-ville

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par la conseillère Catherine Duprey

D'AUTORISER la publication d'un appel d'offres pour le remplacement du système audio du centre-ville de Saint-Lambert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-07-288)

Appui de l'UMQ - demande d'exemption municipale pour la certification en arboriculture

CONSIDÉRANT QUE depuis le 8 juin 2026, les travaux d'arboriculture sont assujettis à une obligation de qualification par l'obtention du Certificat en arboriculture – travaux au sol (ci-après « le certificat »), conformément à l'article 312 103 du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST);

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en vigueur de cette obligation a été rendue publique le 2 février dernier;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention du certificat repose soit sur un parcours d'apprentissage, soit sur un seuil de reconnaissance des heures de travail effectuées au cours des cinq dernières années;

CONSIDÉRANT QUE le parcours d'apprentissage de 1 000 heures exige l'accompagnement d'au moins une personne déjà certifiée afin d'assurer la conformité réglementaire;

CONSIDÉRANT QUE pour atteindre le seuil de 4 000 heures exigé sur cinq ans, une personne ne détenant pas de diplôme d'études professionnelles (DEP) en élagage devrait cumuler l'équivalent d'au moins 15 heures de travail par semaine, ce qui est difficile à réaliser dans plusieurs municipalités où les tâches d'arboriculture représentent un volume limité. Le seuil est fixé à 2 000 heures pour une personne ayant un DEP en élagage;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités pourraient être en situation de non-conformité et donc contraintes de recourir à la sous-traitance ou procéder à des embauches supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE dans la majorité des municipalités, les travaux d'arboriculture ne constituent pas un poste à temps plein et s'ajoutent à un ensemble de tâches assumées par les employées et employés cols bleus;

CONSIDÉRANT QUE le personnel municipal suit déjà les formations requises pour l'utilisation d'équipements spécialisés, notamment la déchiqueteuse et la scie mécanique;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle exigence ajoute au fardeau administratif des municipalités et qu'aucune analyse d'impact réglementaire spécifique au milieu municipal n'a été réalisée;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

DE DEMANDER au ministre du Travail de modifier le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) afin d'exempter les municipalités de l'obligation de certification pour les travaux d'arboriculture effectués à partir du sol ou à partir d'une échelle;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au ministre de l'Emploi, monsieur Jean-François Simard, responsable du processus de certification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-07-289)

Collaboration de la ville de St-Lambert à une étude de faisabilité pour une deuxième passerelle cyclable

CONSIDÉRANT QUE la Société du Parc Jean-Drapeau (SPJD) pilote une étude de préfaisabilité visant à évaluer les possibilités d'aménagement d'un deuxième lien cyclable et piétonnier aux écluses de Saint-Lambert, entre la Ville de Saint-Lambert et le Parc Jean-Drapeau;

CONSIDÉRANT QUE cette étude vise à documenter les contraintes existantes, à analyser les interruptions actuelles liées aux opérations des écluses et à identifier des solutions permettant d'améliorer la fluidité et la sécurité des déplacements actifs dans ce secteur stratégique;

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Services EXP inc. a été mandatée pour réaliser cette étude au coût de 72 672,00 \$ (avant taxes);

CONSIDÉRANT QUE la SPJD déposera une demande d'aide financière dans le cadre du programme de la Trame verte et bleue de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), lequel prévoit un financement à hauteur de 66 % du montant du mandat, soit 47 963,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE le solde restant, soit 34 % du montant du mandat (24 708,00 \$), est réparti à parts égales entre la Ville de Saint-Lambert et la SPJD, représentant une contribution de 12 354,00 \$ pour chacune des parties;

CONSIDÉRANT QUE la SPJD, à titre de responsable du mandat et de la demande au programme de la Trame verte et bleue, requiert une résolution formelle du conseil de la Ville de Saint-Lambert confirmant sa participation et son accord;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand
 appuyé par le conseiller Claude Ferguson

DE CONFIRMER la participation financière de la Ville à l'étude de pré faisabilité d'une passerelle polyvalente à l'écluse de Saint-Lambert sur la voie maritime, à hauteur de 14 204,29 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-312-00-411;

D'AUTORISER la Société du Parc Jean-Drapeau à agir à titre de maître d'ouvrage et à déposer, en son propre nom, la demande d'aide financière au programme de la Trame verte et bleue de la CMM pour le compte des partenaires du projet;

D'AUTORISER le directeur général à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-07-290)

Modification - politique de reconnaissance et de soutien aux organismes

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand
 appuyé par le conseiller Claude Ferguson

DE MODIFIER la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes* en rajoutant notamment *Les activités des institutions académiques avec lesquelles un protocole d'entente a été établi* dans l'ordre prioritaire d'affectation des espaces pour l'attribution des plateaux sous la responsabilité de la Ville dans la section 3. SOUTIEN PHYSIQUE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Levée de la séance

Le maire procède à la levée de la séance à 20h15.

Loïc Blancquaert
Maire

Myrabelle Chicoine
Greffière par intérim